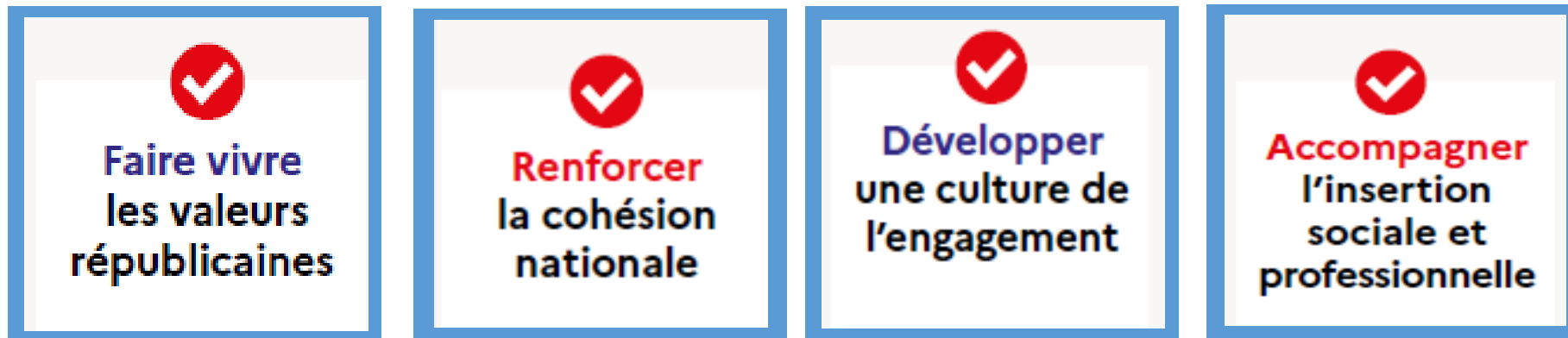


LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2021

Le SNU, objectifs et caractéristiques

Le SNU présente **quatre objectifs principaux** :



C'est un dispositif **universel** et **inclusif**.

Il s'adresse, cette année, à tous les jeunes Français nés entre le **2 juillet 2003** et le **20 avril 2006** .

Il comporte trois étapes-clés : un **séjour de cohésion** ; une **mission d'intérêt général** (MIG) ; une phase d'**engagement volontaire**.

Etape 1 : le séjour de cohésion



Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique



Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



Quand ?

**Du 21 juin
au 2 juillet 2021**









Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit un certificat de participation au séjour de cohésion.

Etape 2 : la mission d'intérêt général (MIG)

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque volontaire effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Chaque département propose plusieurs missions que les jeunes peuvent découvrir et auxquelles ils peuvent candidater.

 Quels domaines ? Solidarités et santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.	 Où ? Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.	 Quand ? Tout au long de l'année (minimum 84 heures) hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.
 Des exemples ? Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.	 Et après ? À l'issue de la mission, un certificat est remis à chaque volontaire.	 Bonus Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

Etape 3 : l'engagement volontaire

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer au renforcement d'une société fraternelle et solidaire en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).



Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.



Durée ?

De 3 mois à 1 an.



Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, volontariat des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.

Pour en savoir plus...

Modalités d'inscription et informations complémentaires :

Consulter le site <https://www.snu.gouv.fr/>